



Quoi de neuf à se mettre sous la dent ?

Le rapport d'inspection sanitaire en cuisine !

Niveau d'hygiène



TRÈS SATISFAISANT



Alim'confiance



Enfin, je vous informe que conformément au décret n°2016-1750, le résultat du niveau d'hygiène de votre établissement «**TRÈS SATISFAISANT**» est publié sur le site internet « Alim'confiance » <https://dgal.opendatasoft.com/pages/alimconfiance/> et sur l'application mobile « Alim'confiance » pour une durée de un an. Vous avez la possibilité d'afficher ce niveau d'hygiène dans votre établissement en utilisant le dispositif d'affichage joint. Je vous invite à vous rendre sur le site internet Alim'confiance pour plus d'informations.